



Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence de la FDS: 070300304

Date d'émission: 09/10/2023 Date de révision: 06/02/2025 Remplace la version de: 09/10/2023 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI
UFI : PPC0-Y0Y4-900V-3J3M
:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisé dans des systèmes clos
Utilisation de la substance/mélange : Liquide pour circuit de refroidissement automobile
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents de transfert de chaleur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

C.A.I.
ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve-les-Maguelone
France
T 04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Europe	UE Tel		112	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302
STOT RE 2 H373
Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

Ethane-1,2-diol; Méthyl-1H-benzotriazole

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P260 - Ne pas respirer les aérosols, brouillards, poussières, vapeurs, gaz, fumées.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale..

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethane-1,2-diol	N° CAS: 107-21-1 N° CE: 203-473-3 N° Index: 603-027-00-1 N° REACH: 01-2119456816-28	>40	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) STOT RE 2, H373
Sodium benzoate	N° CAS: 532-32-1 N° CE: 208-534-8 N° REACH: 01-2119460683-35	<3	Eye Irrit. 2, H319
Méthyl-1H-benzotriazole	N° CAS: 29385-43-1 N° CE: 249-596-6 N° REACH: 01-2119979081-35	<1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=720 mg/kg de poids corporel) Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne rien donner à boire, même si la conscience est totale. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux. Larmolement.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Maux de tête. Nausées. Vomissements. Dépression du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Evacuer la zone.
----------------------	--------------------

Pour les secouristes

Equipeement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Procédures d'urgence	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer et contenir le déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Transvaser le produit dans un récipient de secours : convenablement étiqueté.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Captation des vapeurs à leur point d'émission. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Produits incompatibles : Oxydants puissants.
- Température de stockage : Conserver à température ambiante
- Matériaux d'emballage : Matériaux recommandés Aciers revêtus, Aluminium, Matières plastiques. Matériaux incompatibles: Acier galvanisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Ethane-1,2-diol (107-21-1)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Ethylene glycol
IOEL TWA	52 mg/m ³
	20 ppm
IOEL STEL	104 mg/m ³
	40 ppm
Remarque	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
VME (OEL TWA)	52 mg/m ³
	20 ppm
VLE (OEL C/STEL)	104 mg/m ³
	40 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives; risque de pénétration percutanée

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ethane-1,2-diol (107-21-1)	
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)
DNEL et PNEC	
Ethane-1,2-diol (107-21-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	106 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	35 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	53 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	7 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	10 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	37 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,7 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,53 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	199,5 mg/l
Sodium benzoate (532-32-1)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,13 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,013 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,76 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,176 mg/kg poids sec
Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, cutanée	0,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	21,2 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,008 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,292 µg/L
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,117 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,292 mg/kg poids sec

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

PNEC (Sol)

PNEC sol	18,7 µg/kg wet weight
----------	-----------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection en coton majoritaire

Protection des mains:

gants en caoutchouc naturel. Gants de protection en caoutchouc nitrile. gants en néoprène.

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable. En cas de ventilation insuffisante : Masque à cartouche de type ABEK ou AX A

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: -39 – -35 °C
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Propriétés explosives	: Non explosif selon les critères CE.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limite d'explosivité inférieure	: 3,2 vol % éthylène glycol
Limite d'explosivité supérieure	: 43 vol % éthylène glycol
Point d'éclair	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 8 – 9
Concentration de la solution de pH	: 100 %
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -1,93 éthylène glycol
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,071 – 1,075 g/cm³ (20°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Réserve acide/alcaline : > 5 ml (sur 20 ml)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Réagit avec les oxydants (forts).

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO₂), Aldéhyde acétique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI	
ETA CLP (voie orale)	969,932 mg/kg de poids corporel
Ethane-1,2-diol (107-21-1)	
DL50 orale rat	7712 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	7712 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	3500 mg/kg souris
CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 2500 mg/l
Sodium benzoate (532-32-1)	
DL50 orale rat	3450 mg/kg
Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)	
DL50 orale rat	720 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8 – 9

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 8 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Ethane-1,2-diol (107-21-1)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1500 mg/kg de poids corporel souris
---	-------------------------------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
-------------------------------	--------------

Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	> 200 mg/kg de poids corporel
---------------------------	-------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
---	--------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).
--	--

Ethane-1,2-diol (107-21-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation, oral, par contact cutané, par ingestion, par inhalation).
--	--

Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≈ 150 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	------------------------------------

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

Ethane-1,2-diol (107-21-1)

Viscosité, cinématique	14,505 mm²/s
------------------------	--------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Ethane-1,2-diol (107-21-1)

CL50 - Poisson [1]	72860 mg/l Pimephales promelas
CE50 crustacés 1	> 100 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	6500 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	6500 – 13000 mg/l (96 heures)
CE50 96h - Algues [1]	3536 mg/l algues aquatiques
CE50 96h - Algues [2]	6500 – 13000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l Americamysis bahia
NOEC chronique poisson	15380 mg/l 7 jours (Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé	8590 mg/l 7 jours (Daphnia)

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

CL50 - Poisson [1]	55 mg/l Cyprinodon variegatus
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1060 mg/l Boues activées
CE50 72h - Algues [1]	75 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
CE50 72h - Algues [2]	5,58 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Ethane-1,2-diol (107-21-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Sodium benzoate (532-32-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	4 % 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,93 éthylène glycol
--	-----------------------

Ethane-1,2-diol (107-21-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,4
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-1,36 (23°C)

Sodium benzoate (532-32-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	≥ -2,27
--	---------

Méthyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,081
--	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Informations sur les déchets écologiques : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Ne contient pas de substances listées dans les restrictions de l'annexe XVII

REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance de l'Annexe XIV.

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Réglementation POP (polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Autres informations : Produit destiné à un usage professionnel ou au grand public.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).

Liquide de refroidissement -37°C PROTECT V CAI

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.